



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
13 juillet 2021**

**21-07-82**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 13 juillet 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 juillet 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

#### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
5. Adoption du règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives à toute activité de remblaiement et tout remblaiement
6. Demande de dérogation mineure – 17, rue Besner
7. Terre-Maires 2 – Acquisition de l'œuvre représentant Sainte-Marthe
8. Mandat à Dunton Rainville, avocats, pour démarches extrajudiciaires et tout recours judiciaire
9. Achat de structures de jeux supplémentaires pour le parc
10. Dons et commandites
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

**21-07-83**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-07-13/2021-06-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 58 139,49 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 38 574,25 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 35 899,61 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 339,40 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 140 855,59 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

Il est proposé

**21-07-84**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 142-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 142 AFIN D'ENCADRER L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À TOUTE ACTIVITÉ DE REMBLAIEMENT ET TOUT REMBLAIEMENT

Il est proposé

**21-07-85**

**D'ADOPTER** le règlement de zonage no 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives à toute activité de remblaiement et tout remblaiement.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 17, RUE BESNER

**ATTENDU QUE** le terrain de cette propriété possède une très grande largeur à la rue;

**ATTENDU QUE** l'aménagement d'un stationnement en demi-lune s'avère impossible puisque l'installation sanitaire est située en façade de l'habitation;

**ATTENDU QU'**il y a déjà un ponceau aménagé à l'endroit où le deuxième accès au stationnement serait aménagé;

**ATTENDU QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de cette demande;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**21-07-86**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2021-00-0001 afin de permettre l'aménagement d'un deuxième accès à un espace de stationnement sur un terrain résidentiel alors que le règlement de zonage numéro 142 n'autorise qu'un seul accès sauf dans le cas d'un stationnement en demi-lune.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### TERRE-MAIRES 2 – ACQUISITION DE L'ŒUVRE REPRÉSENTANT SAINTE-MARTHE

**ATTENDU QUE** le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) a proposé aux maires de Vaudreuil-Soulanges d'être jumelés à un ou une artiste de la région afin de réaliser une œuvre;

**ATTENDU QUE** le maire de notre municipalité, monsieur François Pleau, a été jumelé à l'artiste Fabienne Legrand;

**ATTENDU QUE** l'œuvre produite devait avoir un lien avec l'histoire ou une particularité de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la contribution du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a permis de suggérer entre autres, un objet, soit un appareil photo ancien ayant appartenu à madame Bernadette Lauzon de la famille Lauzon qui a opéré jadis un moulin à scie au village de Sainte-Marthe;

**ATTENDU QUE** l'œuvre qui en résulte et qui fait le lien avec le moulin à scie est présentement exposée au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et qu'au terme de cette exposition, la municipalité a l'opportunité d'en faire l'acquisition afin d'enrichir la collection d'œuvres culturelles de la municipalité;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**21-07-87**

**D'ACQUÉRIR** auprès de l'artiste, par l'entremise du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges au montant de 500 \$, l'œuvre produite dans le cadre du projet Terre-Maire 2 et qui représente notre municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **MANDAT À DUNTON RAINVILLE, AVOCATS, POUR DÉMARCHES EXTRAJUDICIAIRES ET TOUT RECOURS JUDICIAIRE**

**ATTENDU QUE** Les Fermes Jules-Édouard inc. ont procédé à des travaux de remblaiement et de déboisement sur des lots leur appartenant situés sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** lesdits travaux de remblaiement et de déboisement ont été des plus substantiels et requièrent donc préalablement l'émission par la municipalité de permis, conformément au « Règlement des permis et certificats »;

**ATTENDU QU'**aucun tel permis n'a été émis par la municipalité;

**ATTENDU QUE** Les Fermes Jules-Édouard inc. auraient aussi contrevenu à diverses lois et règlements édictés par des ministères et/ou organismes gouvernementaux;

**ATTENDU QUE** des dommages se sont avérés considérables et irréversibles;

**ATTENDU QUE** malgré des ordres formellement adressés par la municipalité de cesser les travaux de remblaiement en avril, et de déboisement en mai, ces derniers se sont poursuivis, voire amplifiés à certains égards;

**ATTENDU QUE** la municipalité a la ferme intention en pareilles circonstances de faire appliquer sa réglementation et/ou toute loi ou réglementation des ministères ou organismes gouvernementaux concernés et de punir tout citoyen fautif;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-07-88**

**QUE** mandat soit donné à Dunton Rainville, avocats, de procéder à toute démarche extrajudiciaire et d'engager tout recours judiciaire dans le but de faire valoir les droits et recours de la municipalité de Sainte-Marthe, notamment en recouvrement de dommages-intérêts, et de s'assurer de l'application et du respect des lois et règlements pertinents de la municipalité en l'espèce ou de toutes les lois et tous les règlements des ministères ou organismes gouvernementaux concernés et ce, en complémentarité au mandat déjà donné à SPS Avocats inc. dans le même dossier.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACHAT DE STRUCTURES DE JEUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PARC**

**ATTENDU QUE** le parc Yvon-Lauzon bénéficie déjà que quelques structures de jeux pour différents groupes d'âge;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de s'assurer que tous les groupes d'âge de notre jeunesse puissent trouver des modules de jeux qui leur conviennent;

**ATTENDU QUE** par l'ajout de deux modules de jeux, cet objectif serait rencontré;

**ATTENDU QUE** ce parc est de plus en plus fréquenté;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs spécialisés;

**ATTENDU QUE** la soumission de Jeux-Tec inc. est la plus basse et conforme;

### **EN CONSÉQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

**21-07-89**

**D'AUTORISER** l'achat au montant de 4 990 \$ des deux modules de jeux décrits dans la soumission transmise par Jeux-Tec.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

**21-07-90**

**D'ADHÉRER** à titre de membre au coût de 50\$, au Centre sportif Soulanges.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**À 20 h 25,**

Il est proposé

**21-07-91**

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général